

Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel :

Comiac, Calviac, Lamativie



Madame Laurent-Albesa
Sous-Préfet du département du Lot

Le 24 avril 2014

Madame le sous- préfet,

Notre association veut attirer votre attention sur plusieurs points concernant le parc industriel éolien de Comiac qui n'ont pas été détaillés dans notre lettre commune :

- Les protocoles fonciers et la non transparence des informations
- Les problèmes de financement
- Les problèmes énergétiques
- La faune ailée
- Le label « Pays d'art et d'histoire »
- Le couloir aérien militaire « basse altitude »
- La zone « nuit noire »
- Les protocoles fonciers et la non transparence des informations :
Nous avons découvert en décembre 2012 qu'un mât de mesure du vent était installé ; il semblerait que la société Erélia ait demandé en décembre 2011 qu'un accord de principe soit donné par le Conseil Municipal pour l'installation d'un mât de mesures. D'après les conseillers municipaux, il s'agissait d'une étude qui n'engageait en rien la commune. Dans une délibération du Conseil Municipal, le maire rappelle que l'éolien est de la compétence de la communauté de communes. Un « protocole foncier » est présenté au conseil municipal du 6 février 2012 ; en aucun cas le maire n'a fait état que ce protocole, une fois signé par les propriétaires, n'était dénonçable que par la société en charge de la réalisation du projet. Actuellement la société a changé et s'appelle « GDF-Suez Futures Energies » filiale de GDF-Suez.
Une question : est-il légal de faire signer des protocoles fonciers qui engagent des propriétaires et leurs héritiers pour une durée de 50 ans sans qu'ils aient été avertis au préalable du caractère indénonçable de cet acte ? Peut-on attaquer en justice cette société qui volontairement a induit en erreur les conseillers municipaux et les propriétaires ?
- Les problèmes de financement
GDF-Suez Futures Energies est une filiale qui vient de voir 50% de son capital vendu à une filiale du Crédit Agricole (annonce du 9 décembre 2013) pour réduire la dette de GDF-Suez de 400 millions d'euros (dette qui est encore de 30 milliards d'euros). L'intention (avouée) du promoteur est de constituer un actionnariat populaire du parc industriel éolien de Comiac. Nous craignons qu'à (court) terme la filiale soit dissoute et

Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel :

Comiac, Calviac, Lamativie

le parc vendu aux enchères ; les petits porteurs et les propriétaires des terrains concernés se trouveraient de ce fait responsables des éoliennes et de leur démantèlement.

Peut-il y avoir une protection de la part des services de l'Etat ?

- Les problèmes énergétiques
Météo-France annonce que la région du Nord du Lot a une vitesse moyenne du vent de l'ordre de 4,5 m/s (14,4 km/h) cette vitesse est la vitesse minimale pour que les pales tournent. Ce faisant la production annuelle d'une éolienne de Comiac sera l'équivalent d'une éolienne tournant pendant 21 jours. Il faudra donc coupler ce parc éolien avec une centrale thermique située ailleurs... en France... **Peut-on avoir connaissance des centrales thermiques qui devront rester en activité pour pallier les variations extrêmes de vent (pas de vent ou vent supérieur à 90km/h) ?**
- La faune ailée
Les gorges de l'Escaumels sont reconnues pour être un couloir de migration, elles hébergent des rapaces et des chauves-souris. L'extrémité d'une pale de 50 m tournant à 10 tours/minute atteint la vitesse de 180km/h. En Allemagne, un nouveau métier a vu le jour : compteur d'oiseaux morts aux pieds des éoliennes. **Aurons-nous connaissance d'études faites par des organismes indépendants des promoteurs d'éoliennes ?**
- Le label « Pays d'art et d'histoire »
En 2001, le groupement de Communes de Sousceyrac a obtenu, avec 5 autres communautés de communes, le label « Pays d'Art et d'Histoire de la vallée de la Dordogne Lotoise ». Le jeudi 3 avril 2014, lors de la présentation du programme d'action 2014 en présence de Gilles Liebius, président du SMPVD, il a été annoncé le projet d'extension du territoire du label.
Ce label peut-il remis en cause si un parc industriel éolien est installé à Comiac ? Si oui, les élus de Comiac et de la communauté de communes ont-ils été prévenus ?
- Le couloir aérien militaire « basse altitude »
Nous habitons le hameau de Nauvioles situé à 700m de la zone définie pour installer ce parc industriel et nous sommes dans la zone d'exercice « basse altitude » de l'Armée de l'air.
Quelle est la position du ministère de la défense ? Peut-il s'opposer à ces installations ?
- La zone « nuit noire »
Nous sommes dans une zone libre de toute pollution lumineuse nocturne, ce qui nous permet des observations astronomiques comme nulle part ailleurs. Les éoliennes auront toutes un voyant lumineux clignotant et la « zone noire » n'existera plus..
Existe-t-il la possibilité de faire classer notre secteur en « zone noire » ?

Pour l'Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel : Comiac, Calviac, Lamativie

le secrétaire : Gilles Forhan appge-comiac@laposte.net